REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N°20

06 Mars 2017

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n° 5679 - 2017 du 03 mars 2017 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du département de la Meuse

Arrêté n° 5677-2017-DDT du 2 mars 2017 concernant la subdélégation de signature en matière d'administration générale

Décision n° 5678-2017 du 02 mars 2017 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
ISSN 0750-3969
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
REALISATION ET COMPOSITION : SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS
Tél. : 03.29.77.58.20
Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :
www.meuse.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Direction Départementale
des Territoires

ARRÊTÉ

N° 5679 - 2017 du 03 mars 2017

portant renouvellement des membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du département de la Meuse

La Préfète de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi 95-95 du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture, instituant une Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture dans chaque Département,

VU la loi 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005,

VU l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives, ratifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

VU le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains Organismes ou Commissions,

VU le décret n° 95-449 du 25 avril 1995 pris en application de la loi 95-95 du 1er février 1995 susvisée, relatif à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture,

VU le décret n° 99-731 du 26 août 1999 pris en application de la loi 99-574 du 9 juillet 1999 susvisée, modifiant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances,

VU le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 visant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques de l'environnement et de développement durable,

VU le décret du 23/08/2016 portant nomination de Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-2463 du 5 octobre 2012 habilitant à être désigné, pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives du département de la Meuse, la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-2464 du 5 octobre 2012 habilitant à être désigné, pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives du département de la Meuse, l'association Meuse Nature Environnement (M.N.E.) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-3898 du 20 août 2013 établissant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes mentionnés au I de l'article 2 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-5087 du 26 janvier 2016 modifié portant renouvellement des membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du département de la Meuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-5297 du 22 avril 2016 modifiant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;

Considérant les propositions de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Meuse par courriers en date du 17 janvier 2017 et 18 janvier 2017 ;

Considérant la proposition de la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en date du 27/02/2017 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1er :

La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) de la Meuse est présidée par le Préfet ou son représentant ou, en l'absence du Préfet ou de son représentant, par le directeur de la Direction Départemental des Territoires ou son représentant, et comprend :

1) Six (6) membres désignés ès-qualité :

- **le Président du Conseil Régional ou son représentant,**
- **le Président du Conseil Départemental ou son représentant,**
- **le Président de la Communauté de Communes du Pays de SPINCOURT ou son représentant,**
- **le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,**
- **le Directeur Départemental des Finances Publiques ou son représentant,**
- **le Président de la Caisse de la Mutuelle Sociales Agricole ou son représentant,**

2) Trois (3) représentants de la Chambre d'Agriculture de la Meuse :

Titulaires :

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse
  Les Roises – BP 10229
  55005 BAR LE DUC CEDEX
- Monsieur Nicolas PEROTIN
  10 Rue Charles Souhaut
  55110 REGNEVILLE SUR MEUSE

Suppléants :

- Monsieur Franck MENONVILLE
  4 Route de Lavincourt
  55500 STAINVILLE
- Monsieur Alain MOUTAUX
  1, chemin Voie Close
  Ferme du Fourneau
  55290 MONTIERS SUR SAULX
- Monsieur Laurent THIRY
  29 Rue Principale
  55160 LATOUR EN WOEVRE
- Madame Nicole LEFRAND
  2 Chemin des Grands Champs
  55250 NUBECOURT

*** Dont un au titre des Sociétés coopératives agricoles :**

Titulaires :

- Monsieur Frédéric FRANCOIS
  11 Chemin de Remoiville
  55600 MARVILLE

Suppléants :

- Monsieur Christophe BALTAZARD
  2 Voie St Hoïlde
  55800 NEUVILLE SUR ORNAIN
- Madame Nathalie BLANDIN
  35 Rue Basse
  55100 BELLERAY

3) Deux (2) représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture dont :

*** Un au titre des entreprises agro-alimentaires :**

Titulaires :

- Monsieur Raymond FRENOT
  98 allée des Acacias
  54385 MANONCOURT EN WOEVRE

Suppléants :

- Monsieur Patrick MARCHAL
  Marchal Maraichers
  55300 MAIZEY
- Madame Vanessa SAYS
  1 rue Saint Georges
  57000 METZ

*** Un au titre des Coopératives :**

Titulaire :

- Monsieur Daniel MULLER
  1 Route de Clermont
  55120 BRABANT EN ARGONNE

Suppléant :

- Monsieur Olivier DEVREESE
  Le Grand Clos Château
  55270 CIERGES S/S MONTFAUCON

4) Huit (8) représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées dont :

*** Trois au titre de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Meuse :**

Titulaires :

- Madame Céline MAGINOT
  Ferme de Vaudoncourt
  55250 LISLE EN BARROIS
- Monsieur André DEKETELE
  Ferme Ste Hoïlde
  55000 BUSSY LA COTE
- Monsieur Michaël MOUTAUX
  17 rue Principale
  55400 BLANZEE

Suppléants :

- Monsieur Marc HOMAND
  2 bis Grande Rue
  Le Sabbat
  55140 BRIXEY AUX CHANOINES
- Monsieur Jean-Philippe BAZART
  31 rue Berne
  55250 BEAUZÉE SUR AIRE
- Monsieur Rodrigue JACQUOT
  5 rue du Moulin
  55100 DUGNY SUR MEUSE
- Monsieur Étienne BENOIT
  1 rue d'Arifontaine
  55160 MONT VILLERS
- Madame Emilie BOULANGER
  Ferme de la Vigne Martin
  55320 GENICOURT SUR MEUSE
- Madame Pascale GUIOT
  11 route de Lamarche
  55210 NONSARD

*** Deux au titre des Jeunes Agriculteurs de la Meuse :**

Titulaires :

- Monsieur Pierre DABIT
  3 place de l'Eglise
  55190 MAUVAGES
- Madame Armelle KEICHINGER
  11 Grande rue
  55220 OSCHES

Suppléants :

- Monsieur Julien ROBERT
  3 rue de la Croix
  55290 MANDRES EN BARROIS
- Monsieur Camille PEUREUX
  21 bis route de Varennes
  55270 BOUREUILLES
- Monsieur Yohan FRANCOIS
  2 route de Varennes
  55840 THIERVILLE SUR MEUSE
- Monsieur Sébastien WAGNER
  21 rue Orme
  55190 MELIGNY LE GRAND

*** Un au titre de la Confédération Paysanne :**

Titulaires :

- Monsieur Antoine LAMARLE
  Porte-parole de la Confédération Paysanne
  2 rue du Moulinet
  55700 INOR

Suppléants :

- Monsieur Dominique GOSIO
  2 chemin de Buxerulles
  55300 BUXIERES SOUS LES COTES
- Monsieur Dominique VALENCIN
  14 rue Chaude
  55400 HERMEVILLE

*** Deux au titre de la Coordination Rurale :**

Titulaires :

- Monsieur Benoît MARTIN
  30 Chemin de la Hamasse
  55300 LES PAROCHES
- Monsieur Philippe THOMAS
  13 route des Flandres
  55400 GINCREY

Suppléants :

- Monsieur Laurent GODIN
  14 rue de l'Eglise
  55170 SOMMELONNE
- Monsieur Thierry BARDOT
  Chemin de Chie des Haies
  55000 BEHONNE
- Monsieur Christophe LEPAGE
  7 rue Victoire
  55320 DIEUE SUR MEUSE
- Monsieur Bruno MULLER
  2 rue de Clermont
  55310 VRAINCOURT

5) Un (1) représentant des salariés agricoles présenté par l'organisation syndicale de salariés des exploitations agricoles :

Titulaire :

- Monsieur Antoine LENELLE
  32 Rue Prud'homme Havette
  55400 ETAIN

Suppléants :

- Monsieur Frédéric CHINY
  13 rue Basse
  55120 RARECOURT
- Madame Jacqueline LANDAIS
  23ter rue de la Libération
  55840 THIERVILLE

6) Deux (2) représentants de la distribution des produits agro-alimentaires :

Titulaire :

- Madame Laurence DESMOUGINS
  Directrice AUCHAN Bar le Duc
  1 rue de Longeville
  55000 SAVONNIERES DEVANT BAR

Suppléant :

- Monsieur Martial DAVOT
  Directeur CASINO Bar le Duc
  26 boulevard de la Rochelle
  55000 BAR LE DUC

*** Dont un au titre du commerce indépendant de l'alimentation :**

Titulaire :

- Monsieur Thierry GARDEL
  Commerce Alimentation Générale
  29, rue Rousseau
  55000 BAR LE DUC

7) Un (1) représentant du financement de l'agriculture :

Titulaire :

- Monsieur Pascal PALIN
  4, rue de Villotte
  55260 NICEY SUR AIRE

Suppléants :

- Monsieur Philippe TRAMBLOY
  24, Petite Rue
  55140 BRIXEY AUX CHANOINES
- Monsieur Régis DELAITRE
  Abbaye de Jovilliers
  55500 STAINVILLE

8) Un (1) représentant des Fermiers Métayers :

Titulaire :

- Monsieur Alain RICHARD
  1, rue de l'Eglise
  55100 SIVRY LA PERCHE

Suppléants :

- Monsieur Stéphane CHANTRIAUX
  5, Chemin St André
  55250 AMBLAINCOURT
- Monsieur Francis BAZART
  21, Voie Sacrée
  55220 ISSONCOURT

9) Un (1) représentant des propriétaires agricoles :

Titulaire :

- Monsieur Hervé BAYARD
  6, chemin Erize
  55250 REMBERCOURT SOMMAINE

Suppléants :

- Monsieur Thibaut LHERMEY
  Ferme de la Grangette
  55130 DEMANGE AUX EAUX
- Monsieur Daniel THIRIOT
  Chemin Gaisol
  55500 OEY

10) Un (1) représentant de la propriété forestière :

Titulaire :

- Monsieur Claude BERTHELEMY
  3, Rue des Pélerins
  55250 EVRES EN ARGONNE

Suppléant :

- Monsieur François GODINOT
  Vice-Président du CRPF Lorraine-Alsace
  4, rue François de Guise
  55000 BAR LE DUC

11) Deux (2) représentants d'associations de Protection de la Nature et de la gestion des milieux naturels :

Titulaire :

Suppléants :

* Meuse Nature environnement :

- Monsieur Gilbert CHAUMETTE
  20, rue du Général Porson
  55800 LAHEYCOURT

- Monsieur Michel LAURENT
  3, rue Alfred Martin
  55260 CHAUMONT SUR AIRE
- Monsieur Jean Marie HANOTEL
  15, rue Grautot
  55000 HARGEVILLE SUR CHEE

* Fédération de la Meuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

- Monsieur Éric RIBET
  Président de la FMPPMA
  13, rue d'Anthouard
  55100 VERDUN

- Monsieur Dominique AUBRY
  3, rue de Mont
  55000 VAVINCOURT
- Monsieur Hervé CHAUMONT
  15 rue de la Chée
  55800 NETTANCOURT

12) Un (1) représentant de l'artisanat :

Titulaire :

- Monsieur Benoît POLMARD
  47, rue du Général de Gaulle
  55300 LACROIX SUR MEUSE

Suppléants :

- Monsieur Denis PULTIER
  24, avenue Garibaldi
  55100 VERDUN
- Monsieur Dominique GASPAR
  Menuiserie GASPAR
  ZA de Contrisson
  55800 CONTRISSON

13) Un (1) représentant des Consommateurs :

Titulaire :

- Madame Valérie PALIN
  20, rue Favarde
  55800 BRABANT LE ROI

Suppléant :

- Madame Lucienne GENIN
  25, rue de Bar
  55000 VAVINCOURT

14) Deux (2) personnes qualifiées :

Titulaires :

- Monsieur Patrice DAILLY
  2, rue Derrière l'Eglise
  55260 LEVONCOURT

- Monsieur Marc PICARD
  23, rue de St Mihiel
  55100 HAUDAINVILLE

Article 2 :

Les membres désignés à l'article 1er siégeront en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de la Meuse à compter de la date de publication de la présente décision et jusqu'au 26 janvier 2019.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 95-449 du 25 avril 1995, des experts compétents sur les objets à traiter pourront être appelés à participer aux travaux de la Commission ou des sections éventuelles.

Article 4 :

Les arrêtés préfectoraux n° 5087-2016 du 26 janvier 2016 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du département de la Meuse et n° 5297-2016 du 22 avril 2016 modifiant la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du département de la Meuse sont abrogés.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 6 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Meuse et le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 03 mars 2017

La Préfète,

Signé / Muriel NGUYEN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Direction Départementale
des Territoires

ARRÊTÉ

N°5677-2017-DDT du 2 mars 2017

concernant la subdélégation de signature en matière d'administration générale

Le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 44-I ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 7 juillet 2016 nommant Monsieur Philippe CARROT, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 2 mars 2016, nommant Monsieur Joël VIDIER, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-2028 du 19 septembre 2016 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe CARROT, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder des délégations de signature pour permettre une bonne administration de l'activité de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse ;

Considérant la mise à jour de l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse.

ARRETE

Article 1er : Subdélégation au Directeur Départemental Adjoint

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Joël VIDIER, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Meuse à l'effet d'exercer les délégations figurant à l'article 2 de l'arrêté n° 2016-608 susvisé, à l'exclusion des délégations relatives aux contentieux (J).

Article 2 : Subdélégation aux chefs de service

Subdélégation de signature est donnée à :

a) Monsieur Belkacem ROUINA, chef du service Secrétariat Général (SG), à l'effet d'exercer les délégations n° A-1 à A-4 inclus, A-6, A-7, A-8-2, A-10-2, E-2 à E-4, F1, F2, J-1, J-2 et J-3, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

b) Monsieur Gérard AUDINOT, chef du service Urbanisme et Habitat (SUH) et à Monsieur Philippe GAZEAU, adjoint du chef du SUH, à l'effet d'exercer les délégations n° A6-d et A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A-8-2, E-2, H1, H2, H4 à H11, H13 à H20, H22 à H24, H26 à H42, H45, H46, I, J-2, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

c) Monsieur Laurent VARNIER, chef du service Connaissance et Développement des Territoires (SCDT), à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A-8-2, B-4, E-2, F-1, F-2, G3 à G8, G18 à G21, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

d) Madame Marie-Claude JUVIGNY, chef du service Environnement (SE), à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A8-2, B, E-2, J-3-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

e) Monsieur Philippe DEHAND, chef du service Economie Agricole (SEA), à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A-8-2, C, D, E-2 et J-3-2, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un chef de service, le directeur départemental des territoires désigne un intérimaire parmi les agents mentionnés à l'article 2. L'intérimaire dispose alors des mêmes délégations que le titulaire de la fonction.

Article 3 : Subdélégation aux chefs des unités

Subdélégation de signature est donnée aux cadres suivants :

- Monsieur Jean-François KIRCH, chef de l'unité Conseil en Gestion et Management au SG, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n°A-8-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Joël BAZART, chef de l'unité Affaires Juridiques au SG, à l'effet d'exercer les délégations A-6-d pour les personnels affectés dans ses unités, n° A-8-2, J figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Claudie DUBERT, chef de l'unité Ressources Humaines au SG, à l'effet d'exercer les délégations n° A1 à A4, (à l'exclusion des nominations et recrutements), n° A-6-b à s, A-7, A-8-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Chantal POITEL, chef de l'unité Affaires Financières - Moyens Généraux au SG, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A8-2 et E-2, F-1, H-31 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Sylvie GEORGES, chef du pôle ADS unité Sud Meusien au SUH, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans l'unité, n° A-8-2, I-5 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Perrine BAUMANN, chef de l'unité Planification au SUH par intérim, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2 et I-1 à I-4 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Fanny LAMBALLAIS, chef de l'unité Application du Droit des sols au SUH, à l'effet d'exercer les délégations A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A8-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Hubert GILLET, chef de l'unité Politique de la ville et de l'habitat indigne /Financement du logement au SUH, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, H-4 à H-7, H-13 à H-19, H-28, H-34 à H-38, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Xavier CLISSON, chef de l' unité Appui territorial et Sécurité au SCDT, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, G-4 à G-8 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Daniel CARGEMEL, responsable de l'unité Construction Durable au SCDT à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés à son unité, et n° A-8-2, F-1 et F-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur François SCHOTT, adjoint au responsable de l'unité Construction Durable au SCDT à l'effet d'excercer les délégations n° F-1 et F-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Bruno BUVELOT, chef de l'unité Etudes/SIG, responsable SIG au SCDT, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés à son unité, n° A-8-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Perrine BAUMANN, responsable de l'unité Développement Durable au SCDT, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés à son unité, n° A-8-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Alexis BRIAT, délégué IPCSR, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d et A-6-t, A-8-2 et A12 pour les personnels affectés à l'unité éducation routière/IPCSR au SCDT, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Fabienne BAVOUX, adjointe au délégué IPCSR, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d et A-6-t, A-8-2 et A12 pour les personnels affectés à l'unité éducation routière/IPCSR au SCDT, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Bernard BILLARD, adjoint du chef du service Environnement (SE), à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A-8-2, B, E-2 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Bruno MORQUE, chef de l'unité eau au SE, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, B2, B4 et B5 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Sophie KLEIN, chargée de mission contrôle et démarche qualité au SE, à l'effet d'exercer la délégation B-6, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Dominique BERTON, chef de l'unité Forêt et chasse au SE, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, B1 et B3 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Patrice CURIEN, chef par interim de l'unité Politiques environnementales au SE, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, B-7, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Michel VARIN, chef de l'unité Aides Directes et Agro-environnement au SEA, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, C et D-1 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Alex BOUVARD, chef de l'unité Développement des Exploitations et développement rural au SEA, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2 et C figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Philippe RIEBEL, chef de l'unité territoriale nord meusien, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans l'unité, n° A-8-2, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée.
- Monsieur Patrick HESSE, chef du pôle ADS unité nord meusien au SUH, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son pôle, n° A-8-2, I-5, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée.

Article 4 : Subdélégation aux cadres de permanence

Subdélégation de signature est donnée aux cadres suivants :

- Monsieur Belkacem ROUINA, Secrétaire Général,
- Monsieur Gérard AUDINOT, chef du Service Urbanisme-Habitat,
- Monsieur Philippe GAZEAU, Adjoint du chef du service Urbanisme-Habitat,
- Madame Marie-Claude JUVIGNY, chef du Service Environnement,
- Monsieur Philippe DEHAND, chef du Service Economie Agricole,
- Monsieur Jean-Louis MIGEON, chargé de la mission Grenelle rattachée à la Direction,
- Monsieur Xavier CLISSON, chef de l'unité Appui territotial et Sécurité au SCDT
- Monsieur Patrice CURIEN, chef par intérim de l'unité Politiques environnementales au SE,
- Monsieur Jean-François KIRCH, chef de l'unité Conseil en Gestion et Management au SG,
- Monsieur Bruno MORQUE, chef de l'unité eau au SE,

lorsqu'ils ont été désignés pour la tenue de la permanence du service, à l'effet d'exercer les délégations n°A-6-t, A-8-2, G-3 à G-8 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée.

Article 5 : Subdélégation en cas d'absence ou d'empêchement d'un chef d'unité

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité visés à l'article 3, délégation de signature est donnée à :

SG

a) Monsieur Jean-François KIRCH, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Madame Claudie DUBERT ;

b) Madame Claudie DUBERT, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Madame Chantal

POITEL ;

c) Madame Chantal POITEL, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Joël BAZART ;

d) Monsieur Joël BAZART, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Jean-François KIRCH ;

SUH

e) Madame Perrine BAUMANN, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Hubert GILLET ;

f) Monsieur Hubert GILLET, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Madame Fanny LAMBALLAIS ;

g) Madame Fanny LAMBALLAIS à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Madame Sylvie GEORGES ;

h) Madame Sylvie GEORGES, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Madame Perrine BAUMANN ;

SCDT

i) Monsieur Daniel CARGEMEL, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Bruno BUVELOT ;

j) Monsieur Bruno BUVELOT, à l'effet d'exercer les délégations attribuées Monsieur Xavier CLISSON ;

k) Monsieur Xavier CLISSON, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Madame Perrine BEAUMANN;

l) Madame Perrine BAUMANN, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Daniel CARGEMEL ;

SE

m) Monsieur Patrice CURIEN, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Bruno MORQUE ;

n) Monsieur Dominique BERTON, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Patrice CURIEN ;

o) Monsieur Bruno MORQUE, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Dominique BERTON ;

SEA

p) Monsieur Alex BOUVARD à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Michel VARIN ;

q) Monsieur Michel VARIN, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Alex BOUVARD ;

Unité Territoriale Nord Meusien

r) Monsieur Patrick HESSE, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Philippe RIEBEL ;

s) Monsieur Philippe RIEBEL, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Patrick HESSE ;

Article 6 : Abrogation de l'ancien arrêté

L'arrêté n° 2017-5566 du 1er février 2017 concernant la subdélégation de signature en matière d'administration générale est abrogé.

Article 7 : Publication

Le secrétaire général de la Direction Départementale des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Article 8 : Voie et délai de recours

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de publication au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

À cet effet, il est possible de saisir le tribunal administratif de Nancy – 5, place de la Carrière – Case Officielle n°38 – 54 036 NANCY cedex pour un recours contentieux. Il est également possible de former un recours gracieux préalable auprès de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 2 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires

Philippe CARROT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MEUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MEUSE

DECISION n°5678-2017 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 44-1 ;

Vu les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués :

. du 21 décembre 1982 modifiés en ce qui concerne le ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports,

. du 27 janvier 1992 en ce qui concerne le ministère de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 7 juillet 2016 nommant M. Philippe CARROT Directeur Départemental des Territoires de la Meuse,

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 2 mars 2016, nommant M. Joël VIDIER, directeur départemental adjoint des territoires de la Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-2027 du 19 septembre 2016 portant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à Monsieur Philippe CARROT, directeur départemental des territoires de la Meuse ;

Vu l'instruction comptable n° 01-052-B1 du 25 mai 2001 ;

Vu la circulaire n° 2005-20 du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer du 2 mars 2005, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Considérant la mise à jour de l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires ;

DECIDE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Joël VIDIER, Directeur Départemental adjoint,
- Monsieur Belkacem ROUINA, Secrétaire Général.

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, concernant :

- les ordres de paiement et toutes les opérations relevant de l'ordonnateur au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, compte 466-1686 ouvert dans les écritures du trésorier-payeur général ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes visés à l'arrêté préfectoral susvisé pour la gestion des budgets opérationnels : 113, 135, 143, 149, 154, 181, 203, 207, 215, 217, 226, 227, 333 action 1.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Belkacem ROUINA, Secrétaire Général,
- Madame Chantal POITEL, chef de l'unité Affaires Financières/ Moyens Généraux.

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétence pour l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat concernant les programmes visés ci-dessus :

- les propositions d'engagement matérialisées par les lettres et bons de commande.
- la certification du service fait conforme à la commande.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Chantal POITEL, chef de l'unité Affaires Financières/ Moyens Généraux,
- Madame Claudie DUBERT, chef de l'unité Ressources Humaines,
- Monsieur Jean-Louis MIGEON, Chargé de Mission Grenelle,
- Monsieur Dominique BERTON, Chef de l'Unité Forêt/Chasse.

à l'effet de signer les états liquidatifs des dépenses dans le cadre de leurs attributions et compétences pour l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat concernant les programmes visés ci-dessus.

Article 4 : En annexe 1 figure le tableau des agents habilités à valider sur les outils informatiques interfacés avec Chorus.

Article 5 : La décision n° 2017-5529 du 12 janvier 2017 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la direction départementale des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse et dont un exemplaire en sera transmis aux directions départementales des finances publiques de la Meuse et des Vosges.

Fait à Bar le Duc, le 2 mars 2017

Le Directeur Départemental des Territoires,

Philippe CARROT

DECISION N°2017-5678 ANNEXE 1

Liste des personnes habilitées sur les outils interfacés avec chorus et titulaires d'une licence chorus RUO (budgétaire)

	CHORUS Formulaire				CHORUS DT									
	Demande d'Achat	Demande de Subvention	Service fait	CHORUS Restitution	Validation Hiérarchique	Service gestionnaire	Valid. service gestionnaire	Gestion des factures	GIPSE	GALION	ADS 2007	Chorus Refx	Chorus Atesat	OSIRIS
SG														
Monsieur ROUINA Belkacem	V	V	V	V	V	V	V	V						
Madame POITEL Chantal	V	V	V	V										
Madame MAROTTE Marie-Hélène	V	V	V	V										
Monsieur TIERCY Philippe	V	V	V											
Madame DUBERT Claudie						V	V	V						
Madame GARDEL Claudine						V	V	V						

	CHORUS Formulaire				CHORUS DT									
	Demande d'Achat	Demande de Subvention	Service fait	CHORUS Restitution	Validation Hiérarchique	Service gestionnaire	Valid. service gestionnaire	Gestion des factures	GIPSE	GALION	ADS 2007	Chorus Refx	Chorus Atesat	OSIRIS
SEA														
Monsieur DEHAND Philippe				V	V									V
Monsieur VARIN Michel														V
Monsieur BOUVARD Alex														V
SE														
Madame Marie-Claude JUVIGNY				V	V									V
Monsieur BILLARD Bernard				V	V									V
Madame Alexiane BARBIAUX				V										
Monsieur BERTON Dominique														V
SUH														
Monsieur AUDINOT Gérard				V	V					V				
Monsieur GAZEAU Philippe				V	V					V				
Madame LAMBALLAIS Fanny											V			
Monsieur GILLET Hubert										V				

	CHORUS Formulaire				CHORUS DT									
	Demande d'Achat	Demande de Subvention	Service fait	CHORUS Restitution	Validation Hiérarchique	Service gestionnaire	Valid. service gestionnaire	Gestion des factures	GIPSE	GALION	ADS 2007	Chorus Refx	Chorus Atesat	OSIRIS
SCDT														
Monsieur VARNIER Laurent				V	V									
Monsieur TIERCY Patrice	V	V	V	V										
Monsieur VIDIER Joël	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Monsieur MIGEON Jean-Louis														V